

**La démarche d'admission est la suivante :**

- ◆ demande exprimée par le sujet lui-même, par courrier ou via un professionnel intervenant en prison (spip, UCSA, csapa référent...)
- ◆ Contact entre le professionnel et l'ATRE pour une première approche du sujet, de son projet, de sa situation pénale.
- ◆ Si possible, visite de l'ATRE par le détenu lors d'une permission de sortir
- ◆ Réponse de l'ATRE préalablement à la sortie,
- ◆ Si accord, accueil dès la sortie, le jour même.

N'hésitez pas à nous contacter si certaines situations ou projets vous semblent susceptibles d'être en adéquation avec ce que nous proposons

**Association « Aide aux  
Détenus Nécessitant des Soins  
Médico-psychologiques à LILLE »  
(ADNSMP)**



## ATRE

### Accueil Temporaire pour la REinsertion

98 rue d'Isly  
59000 LILLE

Tél : 03 20 54 60 88  
Fax : 03 20 54 60 43

mail : [atre@nordnet.fr](mailto:atre@nordnet.fr)

Site web : [atre-csapalille.fr](http://atre-csapalille.fr)

L'ATRE est financé par :



Au besoin, préparation commune d'un dossier pour la Commission d'Application des Peines ou le débat contradictoire

# ATRE

**Accueil Temporaire  
pour la REinsertion**

# L'ATRE

L'ATRE, Accueil Temporaire pour la REinsertion, est un **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)**, avec **Hébergement**, créé et géré par l'association A.D.N.S.M.P.

Nous accueillons prioritairement les **personnes sortant de prison**, engagées dans un parcours de **soin et/ou d'insertion**, pour un séjour-relais entre la sortie du milieu carcéral et la mise en oeuvre effective du projet.

Le séjour est limité à **trois mois**. L'accueil peut se faire **dès le jour de la sortie**.

L'orientation vers l'ATRE est faite par le professionnel du secteur sanitaire ou sociale intervenant en milieu carcéral qui suit le détenu, et qui nous propose un accueil, compte tenu de la situation et du projet du candidat.

Le séjour est orienté selon trois axes :

- Mise à jour des situations administratives et accès aux droits (avec l'assistante sociale de l'équipe) ;  
Continuité des soins (avec l'infirmière du centre) ;  
Ces démarches, qui pourront être commencées avant la sortie, seront poursuivies dès l'arrivée, le plus tôt possible.
- Evaluation du projet de soins ou d'insertion avec l'équipe dans les 15 premiers jours du séjour. Puis, mise en oeuvre effective du projet avec l'éducateur référent.
- Animation de la vie quotidienne, activités éducatives et de loisirs : les résidents participent à la vie quotidienne de la maison, par la préparation des repas, l'entretien des parties communes de la maison, à travers le Groupe d'Expression Participatif.  
Les activités d'intérieur et à l'extérieur de la maison sont proposées chaque jour : sport, culture, loisirs, création, expression...

L'admission est possible quel que soit le statut pénal du sortant de prison : fin de peine, libération conditionnelle, ordonnance de mise en liberté, placement extérieur, SME, permission de sortir. L'Accueil sous Bracelet électronique n'est pas possible

L'admission est compatible avec un traitement médicamenteux ou de substitution.

Nous accueillons des hommes, des femmes, des couples, tous majeurs.

Dans un cadre que nous voulons chaleureux et convivial, dans une maison en centre Ville de LILLE

Notre capacité d'accueil est de 13 personnes, en chambres de 2 ou 3 lits

Un accueil lors d'une permission de sortir est aussi envisageable.

Une équipe éducative de huit personnes encadre le séjour. Un éducateur référent suit plus particulièrement chaque résident.  
Les contacts (téléphone, visites, sorties) avec la famille sont maintenus, voir encouragés.